



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

ordre du jour

Question écrite n° 108005

Texte de la question

Mme Marie-Lou Marcel appelle l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés, sur le projet de loi concernant les syndics de copropriété. Ce texte prévoit notamment l'ouverture d'un compte bancaire séparé sans possibilité de dispense, ce que demandent depuis des années, les associations dont consommation logement cadre de vie (CLCV), au nom de la sécurité juridique et de la transparence des fonds. Leur volonté est de faire cesser les pratiques potentiellement abusives des syndics qui majorent leurs honoraires d'au moins 20 % ainsi que les actes dont ils ont l'exclusivité (état daté, courrier en recommandé). Sans visibilité, les copropriétaires ont donc une liberté de choix très limitée. Afin de supprimer les abus dont sont victimes ces copropriétaires et encadrer les prestations, le principe d'ouverture d'un compte bancaire séparé, de façon automatique et sans dispense, pourrait être adopté. Une commission de contrôle des activités de gestion immobilière pourrait être créée. Aussi, elle souhaiterait savoir dans quels délais ce projet de loi sera soumis au Parlement.

Texte de la réponse

Le Gouvernement a engagé une réflexion approfondie sur la réforme des conditions d'exercice des activités d'entremise et de gestion immobilières. Il a pour ce faire procédé à une vaste consultation des acteurs publics et privés intervenant dans le champ de cette réforme. À ce jour, la nouvelle version de l'avant-projet de loi établie par la Chancellerie à l'issue de cette concertation fait l'objet de dernières discussions au niveau interministériel. Le Gouvernement est en effet particulièrement attaché, compte tenu de l'impact de la réforme envisagée sur le secteur de l'immobilier et du logement, à ce que le texte présente un niveau optimal de sécurité juridique pour l'ensemble des consommateurs et professionnels concernés.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Lou Marcel](#)

Circonscription : Aveyron (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 108005

Rubrique : Parlement

Ministère interrogé : Justice et libertés

Ministère attributaire : Justice et libertés

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 mai 2011, page 4724

Réponse publiée le : 16 août 2011, page 8881